



Amis et Riverains de l'Anse de Primel

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE Mardi 24 Juillet 2012 à 20 heures 30 Salle des Associations, Plougasnou

Quorum : sur 118 adhérents à jour de leurs cotisation, 64 membres étaient présents ou représentés

1 – COMPTE RENDU de l'AG du 4 Août 2012

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - RAPPORT D'ACTIVITE ET RAPPORT MORAL par Anne Oppetit

Rapport d'Activités chronologique

Le Conseil d'Administration s'est réuni les 12 Août 2011, 10 Avril et 23 Juillet 2012 et a élaboré en Février 2012 un argumentaire de 4p sur le projet de port de plaisance. A souligner également, l'important travail de Pierre-Yvon Boisnard pour structurer et actualiser notre site arapdiben.free.fr.

En 2012, avec les autres associations, l'ARAP a participé à la Conférence de presse du 25 Février et à la rencontre du 14 Avril avec Jean-Vincent PLACE, Président du groupe Ecologie-Les Verts au Sénat.

Le 30 mai, une lettre sur le projet de port de plaisance du Diben a été adressée à tous les candidats aux législatives de notre circonscription.

Les Viviers de la Méloine

Suite à la décision prise en AG de juillet 2010, nous avons attaqué le permis de construire de Juin 2009 autorisant la construction une unité de stockage des Viviers de La Méloine en limite des propriétés privées, et déposé un référé suspensif en mars 2011. A l'audience du 28 mars 2011, nous avons été déboutés au motif que le PLU du 29 Avril 2009 imposant un recul de 10m pour toutes constructions industrielle, n'avait pas été publié. Attendre 1 à 2 ans le résultat du recours en annulation des permis de construire au TA alors que cette unité de stockage était déjà construite, n'avait plus grand sens, et nous nous sommes désistés.

Les époux Thépault, dont la propriété est enclavée dans les installations industrielles, ont intenté un recours en dédommagement. Le juge a accordé 15 000€ à chacun au titre du préjudice moral, mais a demandé une nouvelle expertise pour déterminer le préjudice matériel pour la perte de valeur de leur maison et terrain.

Si de nouvelles constructions industrielles ne sont plus envisageables sur le site, reste la question de la sécurité du public (non clôture du site, conduite de gaz sous voie publique), et les nuisances subies par les riverains. Par ailleurs nous sommes nombreux à nous interroger sur la pérennité d'une activité implantée dans un site inapproprié, qui sera soumise à de plus en plus de contraintes, notamment avec la création d'un port de plaisance.

Partenariat avec les autres Associations

- Sables coquilliers en Baie de Lannion

Le projet d'extraction de 400 000 m³ de sable (8 millions m³ sur la durée de la concession demandée), rencontre l'opposition des 13 Communes concernées (dont Plougasnou), des Comités des Pêches, des Associations nautiques et Associations environnementales qui se sont organisés en un collectif « Le Peuple des Dunes-Trégor ». L'autorisation d'exploitation est en cours d'instruction.

L'ARAP a adhéré à ce collectif et participé à la manifestation du 13 mai à Trébeurden, qui a rassemblé 2000 personnes sur la plage et une trentaine d'embarcations de pêche ou plaisance.

- Algues vertes

Nous soutenons le combat pugnace de Sauvegarde du Trégor. Mais force est de constater que derrière l'importante médiatisation des divers plans visant à réduire les intrants, les actions tardent à être mises en place, la dangerosité des dépôts en décomposition est gravement minimisée, le ramassage pèse de plus en plus sur les collectivités.

Le projet de Port de plaisance du Diben

Apprenant que l'Avant-projet serait soumis à l'approbation du Conseil de Morlaix Communauté, le 27 Février 2012, l'ARAP a centré ses efforts pour alerter sur les grandes difficultés de l'option retenue. Le document de 4p a été diffusé à tous les Conseillers communautaires et des arguments techniques et financiers précis adressés aux 5 élus susceptibles d'intervenir. Malgré les interrogations de bon sens relayées par la presse (Ouest-France du 26 Février), l'Avant-projet et le financement d'une première tranche de travaux de 23,5 Millions d'€ nécessitant un emprunt de 14,5 Millions d'€ ont été adoptés, par vote à main levée, avec une confortable majorité (54 pour, 8 contre, 17 abstentions).

Nous savons tous que le coût prévisionnel de ce port est très largement sous-estimé.

L'ARAP n'est pas directement impliquée dans le recours en annulation du PLU pour la zone portuaire engagé en 2010 par l'APPBS, Force 5 et Sauvegarde du Trégor, puisque nous allions alors en justice contre le permis de construire des Viviers. Mais nous avons activement participé à la lutte collective contre ce projet inepte, et nous continuerons de le faire.

Eric Robillot, Président de l'APPBS précise que la partie adverse a demandé un nouveau délai de réponse au mémoire déposé par son avocat. Si l'APPBS perdait en 1^{ère} instance, elle aura les moyens d'aller jusqu'au bout : appel, recours en Conseil d'Etat. Si le projet de port aboutissait, l'APPBS passerai la main à l'ARAP pour défendre les riverains confrontés au chantier pharaonique qui s'annonce.

3 - RAPPORT FINANCIER par Pierre-Yvon Boisnard

Le Trésorier présente les comptes détaillés, résumés comme suivent :

En banque au 31 juillet 2011 : 669,46 €

En banque au 24 juillet 2012 : 1765,46 €

Recettes du 4 Août 2011 au 24 juillet 2012 : 1280 € (cotisations 1150€ et dons 130€) et 5 cotisations ont été enregistrées ce jour dont 1 nouvelle adhésion.

Dépenses du 4 Août 2011 au 24 juillet 2012 : 184€ (100€ cotisation Sauvegarde du Trégor, 50€ Peuple des Dunes, frais PTT 34€).

Résultat de l'exercice : 1096 € A ce jour, parde caisse en liquide ni de placement

Ce jour, 4 renouvellements de cotisation et 1 nouvelle adhésion (recette figurant au prochain exercice), portent l'ARAP à 118 adhérents.

*Le rapport d'activité chronologique, le rapport moral
et le rapport financier
sont approuvés à l'unanimité.*

4 – PRESENTATION DU PROJET DE PORT par Catherine Jenkins

Le schéma d'aménagement adopté début 2011, a fait l'objet de quelques ajustements cherchant à restreindre l'emprise du projet portuaire.

Il est toujours prévu de creuser dans l'anse du Quinquai, un bassin de 5,5 Ha avec porte à seuil et chenal de 300m, et de créer 2 terre-pleins sur le domaine public maritime (l'un au nord accolé aux Viviers de la Méloine, l'autre le long de la RD 46). Mais ...

- le terre-plein sud contre la RD 46 n'est plus prolongé jusqu'au Chantier naval pour restreindre le bétonnage de la zone humide (motif du recours contre le PLU) ;
- la réserve d'eau de mer des Viviers et son captage ne sont plus inclus au terre-plein nord. Il sera constitué par le parking actuel (augmenté de 10 places) et un nouveau terre-plein de l'autre côté, accolé aux bâtiments industriels et englobant la station de broyage des coquillage, avec la capitainerie et d'éventuels commerces.
- Il est proposé de modifier la circulation des camions de livraison, et de créer un nouveau parking (56 places) contre l'unité de stockage des Viviers (2ème tranche du projet).

Les plans et simulations paysagères de l'Avant-projet adopté le 27 Février de cette année, montrent que le maître d'œuvre (groupement SOGREA- REVERT-LASSUS), conscient de l'impact paysager désastreux des aménagements, a trouvé des « solutions » pour le moins surprenantes :

- le public ne pouvant traverser un site industriel privé, on a imaginé une passerelle bâchée fermée contournant les Viviers
- une desserte « minute » commune au circuit « déchets » de l'industriel est prévue comme unique accès aux éventuelles boutiques du terre-plein nord pour les véhicules de service ou de sécurité,
- l'îlot de protection prévu ayant un impact visuel difficilement admissible, il est remplacé par une île artificielle d'environ 240m de long, sur socle à 12 m de haut, avec faux rochers et espoir de pinède ...

Par ailleurs, les incertitudes techniques que nous pointions l'année dernière demeurent :

- on ne sait comment évacuer les 200 000 m³ de déblais, ni où les stocker ;

- les normes de sécurité imposent une hauteur de +11m pour les quais et terre-pleins. On voit mal comment sera assurée, la continuité entre les terre-pleins projetés et la RD 46 où les bâtiments des Viviers qui sont en bien en dessous.
- un immense chantier sera mis au sec derrière un batardeau allant « Du Temps des Voiles » aux Viviers, avec plateforme de stockage et concassage sur remblai à +10,60m, tirs de mine quotidiens pendant le déroctage, devant le seul hôtel-restaurant du Diben.

Un budget de 23,5 Millions € a été voté pour la seule réalisation du bassin équipé avec chenal, capitainerie et sanitaires, île artificielle, terre-pleins, passerelle.

Compte tenu des participations attendues, 14,5 Millions € sont à trouver, que Morlaix Communauté envisage d'emprunter sur 45 à 50 ans.

Mais les perspectives sont bien sombres au regard de la simulation financière de 2009 :

- les prêts de la Caisse des Dépôts aux Collectivités sont cette année à 5,34 %
- avec 70% de places pour des bateaux de moins de 8 m, les recettes seront à la baisse,
- les frais d'entretien, notamment le dragage du chenal, ne sont pas pris en compte

D'autant que les difficultés techniques du site risquent de faire d'exploser ce budget initial à minima et que la 2^{ème} tranche des travaux dits « annexes » n'est pas chiffrée (requalification de la RD 46, aménagements de voirie et parking aux Viviers, achat et aménagement d'un stockage de bateaux près des Chantiers).

5 –ACTIONS A VENIR

Nous ne pouvons accepter que les générations futures payent un aménagement qui n'a aucune chance de rentabilité et nous dénonçons vigoureusement les emplois annoncés : au Diben, les emplois directement liés au nautisme existent déjà et au moins 2 saisons touristiques seront gâchées.

Nous devons sortir de la sempiternelle rivalité entre Trégor et Léon, qui a amené les élus à vouloir une capacité d'accueil équivalente entre les ports de plaisance de Roscoff et de Plougasnou. C'est totalement inadapté au site et ruineux.

Mis il serait désastreux que, pour raisons financières, il n'y ait pas d'aménagement pour la plaisance au port du Diben.

Plus que jamais, l'ARAP défendra un aménagement raisonnable, au nord de l'Anse, tirant parti des infrastructures existantes, notamment pour la pêche, qui nécessitent des travaux et améliorations.

Le risque existe de voir réalisés, par petites étapes, des travaux irréversibles.

Nous y serons très vigilants et utiliserons contre cette fuite en avant, tous les moyens possibles de communication ou d'action juridique en concertation avec les Associations partenaires.

6 – RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le tiers sortant des administrateurs est constitué de Laurence Allix, Pierre-Yvon Boisnard et Anne Oppetit. Après 4 années de présidence, qui ont mobilisé beaucoup de son temps et de son énergie, Anne Oppetit ne souhaite pas se représenter.

L'année 2012-2013 sera pour notre Association une année de transition, permettant de mobiliser et responsabiliser les riverains de l'Anse si ce projet portuaire avançait.

Pierre- Yvon Boisnard et Catherine Jenkins se représente, la candidature de Catherine Allot est proposée.

Ils sont élus à l'unanimité.

Le nouveau Conseil d'Administration se réunira pour constituer le Bureau et élire le ou la Président(e).

EN CONCLUSION

L'étude d'impact de l'Avant-projet du port de plaisance annoncée pour juin 2012 n'est pas sortie, Morlaix Communauté a adressé le dossier pour avis aux services de l'Etat, l'enquête publique n'est pas encore programmée... Le jugement du recours contre la zone portuaire du PLU au Diben, est en attente ...

L'année à venir décidera peut-être de la poursuite de l'artificialisation totale et grotesque de l'Anse de Primel, ou de la nécessité d'y développer autrement la plaisance.

Nous vous remercions par avance de manifester votre soutien en renouvelant votre adhésion et en faisant adhérer à l'ARAP les personnes qui, comme vous, sont scandalisées par ce projet et qui, pour certains, verront leur cadre de résidence anéanti pendant plusieurs années.

Les Vice-Présidents
Philippe Allot Hervé Méchin

La Secrétaire
Catherine Jenkins